

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 08 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 08 Juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle des Pyrénées du bâtiment Charles GUIRAUD de LASBORDES, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire.

**Présents** : MM, QUAGLIERI Jean Pierre, BATAILLE Georges, GERNEZ Pierre, HERNANDEZ Jean, ROUQUET Jacques, Patrick GARACCI, MMES, NEWMAN Sylvette, PANEGOS Nathalie, PETRASCH Isabelle, CESTNIUC Tatiana.

**Absents Excusés** : Mmes LOURDELLE Lydia, PETIT Isabelle, TABOSA Romane MM. MARCOS Juan Carlos, DEVILLE Lucas

**Monsieur Patrick GARACCI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité**

Monsieur MARCOS Juan Carlos a donné procuration à Monsieur ROUQUET Jacques  
Madame LOURDELLE Lydia a donné procuration à Madame PANEGOS Nathalie  
Monsieur DEVILLE Lucas a donné procuration à Monsieur GERNEZ Pierre  
Madame PETIT Isabelle a donné procuration à Monsieur QUAGLIERI Jean Pierre  
Madame TABOSA Romane a donné procuration à Madame NEWMAN Sylvette

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Mercredi 09 Juin 2021.

**Voté à l'unanimité**

**1)Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) de type Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Depuis janvier 2018, dans le secteur non-marchand, le CAE CUI prend la forme du type Parcours Emploi Compétences. Ces contrats aidés sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi  
Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un contrat CAE CUI de type PEC pourrait être recruté au sein de la commune, 1 emploi pour exercer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent (animation, garderie, restauration, entretien des locaux) à raison de 30 heures dont 30 h subventionnées par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 Mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

L'aide de l'État est de 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi de CAE CUI de type Parcours Emploi Compétences à raison de 30 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 9 Mois.

**Voté à l'unanimité**

**2) Validation du devis pour l'achat de tables pour le bâtiment Bepos SALLES DE RÉUNION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajouter des tables dans les salles de réunion du nouveau bâtiment périscolaire.

Dans un souci d'harmonisation Monsieur le Maire propose de recommander des tables supplémentaires auprès de la société SN ROUGER, qui a déjà fournie des tables pour ces salles.

Il présente leur devis d'un montant de 9 885.62 euros HT soit 11 862.74 euros TTC.

**Voté à l'unanimité**

### 3) Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur proposition du comptable assignataire

Vu le rapport présenté par madame Katia Boulard, conseiller aux décideurs locaux DGFIP précisant l'intérêt de s'inscrire dans cette expérimentation,

Sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 01/01/22 :

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab), le référentiel adopté sera le référentiel simplifié

Par ailleurs, l'envoi des documents budgétaires devra obligatoirement faire l'objet d'une dématérialisation (envoi des flux au format XML).

La commune, sur proposition du Comptable assignataire, adoptera par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022 (étant précisé que cette option est irrévocable).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'expérimenter la nomenclature M57 au 01/01/2022.

**Voté à l'unanimité**

### 4) Renouvellement du prestataire cantine pour la rentrée scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Maison Recapé et de la nouvelle convention de restauration le prestataire cantine de l'école en date du 28 juin 2021.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société RECAPE augmente leurs tarifs pour l'année scolaire 2021-2022. Pour les repas livrés en barquette les modalités sont les suivantes :

L'augmentation pour le repas élémentaire est de 0.058 € HT, soit 0.0696 € TTC.

Le tarif RECAPE pour un repas en élémentaire est de 2.768 € HT, soit 2.92 € TTC

L'augmentation pour le repas maternelle est de 0.052 € HT, soit 0.0624 € TTC

Le tarif RECAPE pour un repas en maternelle est de 2.662 € HT, soit 2.808 € TTC

Les tarifs actuels de la régie municipale sont de 3.00 € pour les enfants de la commune et de 3.75 € pour les enfants hors commune et les adultes.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de ne pas répercuter la hausse tarifaire pour ne pas grever davantage le budget des familles et de maintenir les tarifs actuels (3.00 € et 3.75 €) et de renouveler la convention de livraison de repas avec la Maison Récapé pour des repas livrés en barquette

**Voté à l'unanimité**

### 5) Validation de l'Avenant N°1 : Aménagement sécurisation et embellissement du cœur de village - Grand Rue Tranche 1 :

Monsieur le Maire présente un devis de la société CAZAL, pour travaux complémentaires, d'un montant de 5 110.00 € HT soit 6 132.00 € TTC concernant l'état des canalisations du réseau pluvial.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de la société CAZAL.

**Voté à l'unanimité**

## 6) Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent dans le grade de d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 aout 2022

Cet agent assurera les fonctions d'agent de service polyvalent en milieu rural pour assurer les tâches d'entretien de locaux, du service de restauration de la cantine, de la garderie, de l'animation périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 h.

**Voté à l'unanimité**

## 7) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité un saisonnier d'activité pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent du service technique à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures hebdomadaires.

**Voté à l'unanimité**

## Questions diverses :

M. Jean HERNANDEZ fait état de l'avancement des travaux du Fresquel.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le système de vidéosurveillance a permis d'identifier des jeunes qui ont dégradé des biens publics.

**Séance levée à 21 h 31.**

Le secrétaire de séance,

*N. GARACCI*



Le Maire,

Jean Pierre QUAGLIERI

